

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°058/2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230405-D_2023_058-DE

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 81
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 10

Date de convocation :

30/03/2023

Date d'affichage :

07/04/2023

Votants :	96	Pour :	96	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal ; MARILLIER Michael ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir : BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean-Charles ; FAVIER Jean-Louis à PIETRIGA Guy ; GROS-FUAND Florence à CHAMOUTON Patrick ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; PANISSET Marilynne à DUTHION Jean-Paul ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à ROZEK Evelyne ; VIAL Jacques à PARIS Robert.

Excusés : BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michael) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; DUFOUR Christiane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; VENNERI PARE Sandra.

Absents : AYMONIER Gaëtan ; ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy.

Objet : MEDIATHEQUES - Tarifs des médiathèques intercommunales

Rapporteur : BENIER-ROLLET Claude

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Terre d'Emeraude Communauté, à travers sa compétence en matière de lecture publique, dispose de cinq médiathèques, ainsi que d'antennes de celles-ci.

Pour la collectivité, la lecture publique est un axe important de développement de l'action culturelle qu'elle souhaite mener à destination des habitants.

Si les tarifs pratiqués au niveau de ces structures sont harmonisés depuis 2022 avec l'intégration de la médiathèque de Clairvaux-Les-Lacs, il convient aujourd'hui de remettre à jour ces tarifs pour tenir compte du contexte inflationniste. Ces tarifs seront appliqués lors du renouvellement des abonnements des usagers.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du mardi 28 mars a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les tarifs suivants au sein des médiathèques de Terre d'Emeraude Communauté

Usagers Communauté de communes	
Adulte	15€
Enfant (moins de 18 ans)	Gratuit
Carte avantage jeunes	Gratuit
Chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap	Gratuit- Sur présentation d'un justificatif
Associations, établissement publics, EHPAD, SESSAD, crèche, RPE, MAM	Gratuit dans le cadre d'une convention
Ecoles maternelles, élémentaires et primaires	Gratuit dans le cadre d'une convention
Vacanciers « famille en vacances »	10€ sur le lieu d'hébergement vacances 1 carte par famille, 10 documents maximum Pas de prêt de CD, DVD, jeux
Personnels des médiathèques	Gratuit
Bénévoles des médiathèques	Gratuit
Usagers Hors Communauté de communes	20€ pour un adulte, 10€ pour un enfant (moins de 18 ans)

	<p>10€ pour les chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap</p> <p>20€ pour les associations avec convention, prêt sans DVD, sans jeux</p> <p>20€ pour les établissements publics avec convention, prêts sans DVD et sans jeux</p>
Services annexes	
Prêt spécifiques	Mise à disposition gratuitement à la demande de l'utilisateur de lunettes et loupes pour une utilisation sur place
Impressions	<p>A4 = 0,40€ noir et 0,70€ couleur, par page</p> <p>A3 = 0,70€ noir et 1,80€ couleur, par page</p> <p>L'agent se réserve le droit de vérifier la pertinence de la demande afin d'éviter tout abus</p>
Connexion internet	Gratuit - Dans le respect des besoins des autres usagers
Carte perdue	5€
Documents perdus	Tout document perdu ou détérioré sera remplacé à l'identique ou remboursé au prix d'achat (s'il n'est plus disponible)

L'adhésion est valable 12 mois (de date à date) pour l'ensemble des médiathèques de Terre d'Émeraude Communauté.

Les documents empruntés dans une médiathèque devront être rendus dans cette même médiathèque uniquement (Prêt et retour sur le même site).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

